UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

DELIBERATION n° 2023-11-1

relative au bilan de la déclinaison du plan national de la vie étudiante

Point inscrit à l'ordre du jour n° 8a

Conseil d'administration du 16 mars 2023

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et L. 712-6-1 I ;
Vu le décret n°2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu les arrêtés du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu les Statuts de l'Université de La Réunion ;
Vu l'avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire en date du 1er mars 2023 ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration **actent les bilans de la déclinaison du plan national de la vie étudiante.**

Les documents sont annexés :

- Tableau n° 1 : Bilan de réalisation des mesures nationales
- Tableau n° 2 : Bilan de réalisation des mesures propres à l'Université de La Réunion.

Résultat du vote						
Vote	électronique					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :				32		
N'ayant pas pris part au vote				2		
Nombre de voix	pour	25	contre	0	abstention(s)	5

Fait à Saint-Denis le **21 mars 2023**
Le Président de l'Université de La Réunion

Professeur Frédéric MIRANVILLE

Transmis à la Rectrice de la Région académique de La Réunion, Chancelière des universités, le 22 MARS 2023

Publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de La Réunion, le 22 MARS 2023

Tableau 1. Bilan de réalisation des mesures nationales du PNVE (Novembre 2017 / Janvier 2023)

des es ue)	Objectif de la mesure et Numérotation dans le PNVE	Éléments de mise en œuvre – Point d'étape en Novembre 2017	Éléments de mise en œuvre – Point d'étape en Janvier 2023
[redacted]	**Créer un portail numérique unique de la vie étudiante (PVE)** *Mesure n°1 du PNVE*	Création du site etudiant.gouv.fr, portail numérique des démarches et services de la vie étudiante	*Sans objet*
	Simplifier et dématérialiser les démarches de demande de bourses sur critères sociaux *Mesure n°2 du PNVE*	Le dossier social étudiant (DSE) a été synchronisé avec la pré-inscription sur le portail admission post-bac (APB) pour garantir ses droits dans une demande d'admission en formation. Par ailleurs, les Crous se sont engagés à mettre la bourse en paiement dès la rentrée pour toute demande régulière présentée avant le 31 mai précédent.	La synchronisation existe toujours mais se réalise désormais avec Parcoursup. Par ailleurs, le Crous de La Réunion doit aujourd'hui mettre la bourse en paiement avant le 5 de chaque mois. Il est donc question de la mise en place d'un paiement anticipé à partir du mois d'août pour les demandes régulièrement saisies avant le 15 mai.
	Simplifier les démarches de demande de logements étudiants *Mesure n°3 du PNVE*	Les Crous s'établissent en interface avec des bailleurs privés pour augmenter le parc locatif avec un label LOKAVIZ pour des logements décents et à loyer modéré.	Alors qu'auparavant, il fallait faire la demande sur le DSE (Dossier Social Étudiant). Aujourd'hui, la demande s'effectue sur une nouvelle plateforme, « trouverunlogement.lescrous.fr ». Il y a désormais, quatre (4) tours de logement, sur la période allant du 14 juin au 9 juillet. Toutefois, on ne peut se positionner que sur quatre (4) tours. Il y a également eu la mise en place de VISALE : à travers de dispositif, l'État se porte garant pour les étudiants qui vont au Crous. Par ailleurs, le dispositif VISALE fonctionne seulement avec la SHLMR pour l'instant.
	Améliorer le droit au séjour et simplifier les formalités des étudiants étrangers *Mesure n°5 du PNVE*	La loi du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers en France a instauré un titre de séjour pluriannuel.	Depuis 2019, l'Université permet l'exonération partielle et systématique des droits d'inscription pour les étudiants étrangers extra-communautaires.
	Créer une carte européenne de l'étudiant *Mesure n°9 du PNVE*	Pour simplifier et promouvoir la mobilité étudiante en Europe, la France s'est engagée pour mettre en place une carte européenne de l'étudiant qui sera examinée lors du sommet interministériel du processus de Bologne du 23 au 25 mai 2018 à Paris.	Depuis 2021, il est possible pour les Universités de rejoindre le dispositif « The European Student Card » (Carte européenne de l'étudiant) : https://europeanstudentcard.eu/fr/etudiant/

Approuve par le Conseil d'Administration
dans sa séance du 16 MARS 2023

les es ue)	Objectif de la mesure et Numérotation dans le PNVE	Éléments de mise en œuvre – Point d'étape en Novembre 2017	Éléments de mise en œuvre – Point d'étape en janvier 2023
	Porter à 30 le nombre de centres de santé universitaires d'ici 2017 *Mesure n°17 du PNVE*	*Sans objet*	En la matière, des informations et autres nouvelles sont attendues pour le 1er janvier 2023. Un décret est actuellement à la signature pour la mise en œuvre de la transformation des SSU en SSE, avec pour principaux objectifs l'élargissement du public bénéficiaire, la possibilité de mettre en place une offre de soins spécifiques au territoire, et l'identification précise des champs d'intervention.
	Inscrire les services de santé universitaire dans l'offre de soins locale *Mesure n°18 du PNVE*	*Sans objet*	Au 1er novembre 2021, l'établissement a reçu l'agrément pour la création de deux centres de santé (CDS), un dans le Nord, et un dans le Sud. Cela a permis d'étoffer et de renforcer l'offre de soins, et d'ouvrir l'offre de soins aux étudiants étrangers. L'obtention des agréments de CDS induit l'inscription de l'étudiant dans un parcours de santé en lien avec les structures médicales du territoire. En 2022, les locaux du CDS du Tampon ont été rénovés et agrandis. À tous ces égards, la transformation des SSU en SSE ouvrira la possibilité de mettre en place une offre de soins spécifiques au territoire
	Doter les sites d'enseignement supérieur d'un plan local de promotion de la santé étudiant *Mesure n°24 du PNVE*	*Sans objet*	Au 1er novembre 2021, l'établissement a reçu l'agrément pour la création de deux centres de santé, un dans le Nord, et un dans le Sud. Cela a permis d'étoffer et de renforcer l'offre de soins, et d'ouvrir l'offre de soins aux étudiants étrangers. Les actions de promotion de la santé s'inscrivent dans le champ des diagnostics territoriaux de la Communauté Territoriale de Santé, Nord et Sud, datant de juin 2020 (Santé mentale, problématiques liées à la sexualité, diabète, précarité, ...).

Tableau 2. Bilan de réalisation des mesures locales (*propres à l'UR*) du PNVE (Novembre 2017 / Janvier 2023)

des es ue)	Objectif de la mesure et Numérotation dans le PNVE	Éléments de mise en œuvre – Point d'étape en Novembre 2017	Éléments de mise en œuvre – Point d'étape en Janvier 2023
de Campus	**Conforter le développement des guichets uniques d'accueil pour simplifier les démarches des étudiants étrangers** *Mesure n°4 du PNVE*	Pour la rentrée 2018, un service dédié a été proposé par la direction de la scolarité et de la vie étudiante (DSVE) pour l'accueil des étudiants étrangers et le suivi de leur inscription administrative au regard de leurs contraintes pour un visa de transit. Par ailleurs, un décret du 30 juillet 2015 a donné compétence au préfet du département de l'établissement d'accueil pour l'instruction des demandes de titres de séjour « étudiant » jusqu'ici conduite par le préfet du département d'origine de l'étudiant étranger lorsqu'il réside déjà en France.	L'Université a obtenu la labélisation « Bienvenue en France ». La qualité de l'accueil des étudiants internationaux est un enjeu fondamental pour l'internationalisation et l'attractivité de notre enseignement supérieur. Le Label "Bienvenue en France" est délivré aux établissements désireux de mettre en valeur leurs dispositifs d'accueil. Il est délivré pour 4 ans par Campus France et validé par une commission indépendante.
	Rendre plus simple et lisible l'accès des étudiants aux services sociaux *Mesure n°7 du PNVE*	*Sans objet*	Il y a un renforcement des équipes du service social du CROUS. Il y a eu d'abord en 2018 le renforcement des agents au niveau du SUD (deux mi-temps). Il va également y avoir un temps plein en plus au Tampon. Il y a aussi l'ouverture d'une ligne de 10 000 € de CVEC pour la distribution de bons alimentaires. La DVEC est souvent sollicitée pour les questions relatives à la précarité étudiante et assure un relais vers les services sociaux concernés (Crous et SUMPPS).
	Généraliser les cartes d'étudiants multiservices *Mesure n°8 du PNVE*	La mise en œuvre d'une carte multiservices pour les étudiant-e-s de l'Université de La Réunion est programmée pour la rentrée 2018, sur une solution déjà bien définie, mais des moyens humains et financiers restent à mobiliser.	La carte multiservices est en vigueur depuis la rentrée 2018/2019. Cela fait office de carte étudiante, de carte de restauration, de badge d'entrée en résidence étudiante notamment. Actuellement, un projet en cours : permettre l'accès au service de reprographie grâce à la carte étudiante, et réduire dans le même temps le nombre de régies.

Approuvé par le Conseil d'Administration
dans sa séance du 16 MARS 2023

des es	Objectif de la mesure et Numérotation dans le PNVE	Éléments de mise en œuvre – Point d'étape en Novembre 2017	Éléments de mise en œuvre – Point d'étape en Janvier 2023
	Développer une offre d'emplois étudiants de qualité sur les campus *Mesure n°10 du PNVE*	Le PROFIL réalise un travail de prospection de plusieurs opérateurs pour alimenter une banque d'emplois étudiant adaptés à leurs contraintes d'études.	C'est désormais la DOFIP qui s'attache à réaliser ce travail de prospection. Ainsi, la relation employeurs potentiels/étudiants se dessine et se structure grâce à l'organisation de *Job dating* et à l'affichage régulier d'offres d'emploi tout au long de l'année. En termes d'offre d'emplois étudiants, sont proposés des contrats de : Tuteurs étudiants ; Services civiques ; Preneur de notes (SEMH) ; Surveillance d'examens (UFR SANTE et SEMH) ; Gestionnaire scolarité et assistante Web (DEPF) ; Moniteur étudiant (SCD). Pour le premier semestre 2022/2023, 76 tuteurs étudiants ont été recrutés sur le budget FVU. Par ailleurs, on compte actuellement 19 moniteurs étudiants au SCD.
	Ouvrir des droits nouveaux aux étudiants salariés pour limiter l'impact du travail étudiant sur la réussite des études *Mesure n°11 du PNVE*	Le règlement général des études (CFVU du 7.11.2017) encadre l'aménagement des études pour les étudiant-e-s exerçant une activité professionnelle régie par un contrat de travail ou un statut d'autoentrepreneur.	*Sans objet*
	Mieux informer les étudiants salariés sur leurs droits et sur la compatibilité entre travail salarié et réussite des études *Mesure n°12 du PNVE*	Le règlement général des études (CFVU du 7.11.2017), qui encadre l'aménagement des études pour les étudiant-e-s exerçant une activité professionnelle régie par un contrat de travail ou un statut d'autoentrepreneur, sera porté à la connaissance du public avec une information ciblée dès leur accueil.	*Sans objet*
	Valoriser et reconnaître les compétences acquises par les étudiants salariés *Mesure n°13 du PNVE*	Le règlement général des études (CFVU du 7.11.2017) définit les conditions et modalités par lesquelles les compétences, connaissances et aptitudes acquises par un étudiant-e salarié-e peuvent être reconnues et valorisées au titre de sa formation suivie.	Outre le cadre défini en 2017 par la CFVU, est intervenue la labellisation PEPITE (statut national d'étudiant entrepreneur (SNEE)) de l'UR.

des es ue)	Objectif de la mesure et Numérotation dans le PNVE	Éléments de mise en œuvre – Point d'étape en Novembre 2017	Éléments de mise en œuvre – Point d'étape en janvier 2023
	Améliorer et simplifier l'accès aux droits en santé *Mesure n°6 du PNVE*	*Sans objet*	Au 1er novembre 2021, l'établissement a reçu l'agrément pour la création de deux centres de santé, un dans le Nord, et un dans le Sud : cela a permis d'accroître l'offre de soins, et d'ouvrir l'offre de soins aux étrangers. Il y a aussi la convention que le CROUS a conclu avec la CGSS pour l'ouverture des droits. Il y a également l'accompagnement de l'assistante sociale du CROUS pour l'ouverture des droits des demandeurs étudiants.
	Développer l'offre de soins à destination du public étudiant *Mesure n°19 du PNVE*	Le service de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS) développe des prestations particulières (gynécologie, psychologie) qu'il reste à formaliser dans une offre pérenne de soins.	La mise en place de la carte prioritaire pour accéder au Resto Universitaire. L'adoption du Schéma Pluriannuel d'Accessibilité Numérique (SPAN) par le CA du 7 juillet 2022. Le Dispositif Santé Psy national, qui a permis de recruter un psychologue assurant une présence permanente à l'UR (un demi-ETP dans le Nord et d'un demi-ETP dans le Sud). À La Réunion, l'Université a pour le moment 17 conventions avec des psychologues de ville sur tout le territoire réunionnais. Le recrutement de médecins supplémentaires pour permettre une ouverture des CDS à raison de 39h30 par semaine.
	Rénover de manière continue la politique de prévention en direction des étudiants *Mesure n°20 du PNVE*	Le service de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS) assure des actions régulières de prévention (addictions, MST…).	La mise en place dans l'équipe présidentielle d'une charge de mission (Pr Bérénice DORAY). La réponse fructueuse à l'appel à projets de la MILDECA (*Les conduites addictives chez les étudiants*). Le recrutement d'un ETP au SUMPPS sur la Mission Prévention.

des es ue)	Objectif de la mesure et Numérotation dans le PNVE	Éléments de mise en œuvre – Point d'étape en Novembre 2017	Éléments de mise en œuvre – Point d'étape en janvier 2023
	Développer la prévention par les Étudiants Relais Santé (ERS) *Mesure n°21 du PNVE*	Le service de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS) conduit des actions de proximité avec le concours des associations étudiantes et a été renforcé en volontaires de service civique qu'il forme.	*Sans objet*
	Mieux utiliser le numérique au service de la prévention *Mesure n°22 du PNVE*	*Sans objet*	L'adoption du Schéma Pluriannuel d'Accessibilité Numérique (SPAN) par le CA du 7 juillet 2022. Les Causeries Santé + Web TV (*productions de l'UNR en la matière*).
	Répondre aux besoins de santé spécifiques de certains étudiants *Mesure n°23 du PNVE*	Le service de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS) développe des prestations particulières pour des étudiant-e-s aux couvertures sociales défavorisées.	*Sans objet*

les es ue)	Objectif de la mesure et Numérotation dans le PNVE	Éléments de mise en œuvre – Point d'étape en Novembre 2017	Éléments de mise en œuvre – Point d'étape en Janvier 2023
	Développer une offre de logement étudiant de qualité et agir pour le bien-être en résidence universitaire *Mesure n°14 du PNVE*	Le Crous de La Réunion a programmé la construction de 500 logements avec la répartition suivante : 100 au Tampon, 200 à Terre-Sainte, 200 à Saint-Denis.	Point d'étape : les logements TAMPON et TERRE-SAINTE ont été livrés depuis 2018. À l'heure actuelle, le projet de 200 logements à Saint-Denis s'est transformé en projet de 300 logements.
	Poursuivre l'adaptation de la restauration universitaire *Mesure n°15 du PNVE*	*Sans objet*	La mise en place du repas à un euro pour les étudiants boursiers et étudiants en situation de précarité. L'ouverture du Snack le K'ART D'HEURE GOURMAND, pour permettre aux étudiants de se restaurer à moindre frais à toute heure de la journée, et aussi et surtout aux horaires de fermeture du Crous. Différentes conventions ont été signées récemment avec la DVEC pour mettre à disposition du SNACK du matériel. Grace au partenariat avec l'association Solidarité étudiante, une offre de restauration est mise en place les soirs et week-ends sur le campus du Moufia. L'adaptation de l'offre de restauration à la culture culinaire local. La fluidification des files d'attente. La diversification des points de vente.
	Améliorer l'intégration et la réussite des étudiants handicapés *Mesure n°16 du PNVE*	L'Université de La Réunion dispose d'une mission handicap qui assure l'accompagnement des publics spécifiques et renforce les niveaux d'accessibilité de ces sites.	En 2018, la CFVU s'est réunie pour proposer des examens de substitution. La mise en place de la carte prioritaire pour accéder au Resto Universitaire. Après avis médical du SUMPPS et en cohérence avec le règlement des études, des aménagements sont régulièrement mis en place pour favoriser la réussite des étudiants porteurs de handicap, en lien avec la mission handicap de l'UR. L'adoption du Schéma Pluriannuel d'Accessibilité Numérique (SPAN) par le CA du 7 juillet 2022.
	Placer la question des temps et rythmes étudiants au cœur des politiques de vie étudiante et de formation *Mesure n°25 du PNVE*	Une charte des enseignements a été adoptée en 2014 par la commission de la formation et de la vie universitaire pour favoriser des rythmes journaliers, hebdomadaires et semestriels adaptés à la progression des enseignements et à la participation aux activités de la vie universitaire.	Il faut prendre également en compte le temps désormais dédié aux UEO le jeudi après-midi. La mise en place des parcours individualisés, notamment le parcours individualisé 3 qui permet à l'étudiant de réaliser sa première année en deux ans.

les es ue)	Objectif de la mesure et Numérotation dans le PNVE	Éléments de mise en œuvre – Point d'étape en Novembre 2017	Éléments de mise en œuvre – Point d'étape en Janvier 2023
	Étendre les horaires d'ouverture des bibliothèques universitaires et des services dédiés aux étudiants en soirée et le week-end *Mesure n°26 du PNVE*	Cette proposition a été engagée avec le service commun de documentation (fin 2016) pour être étudiée dans le cadre de l'organisation du service et son opportunité attestée par les besoins caractérisés par une consultation des étudiant-e-s.	Actuellement, le SCD ouvre les BU en continue de 7h00 à 19h00 en semaine (élargissement d'une heure obtenu) ; et de 8h00 à 16h00 le Samedi (mais dans le Nord, de 8h00 à 12h00 dans la BU Droit Lettres ; et de 12h00 à 16h00 dans la BU Sciences). Grace au partenariat avec l'association Solidarité étudiante, une offre de restauration est mise en place les soirs et week-ends sur le campus du Moufia.
	Faire des campus des lieux de vie et de travail agréables favorisant la réussite *Mesure n°27 du PNVE*	Des aménagements structurants ont déjà été réalisés par l'université de La Réunion (espace de vie étudiante, parkings dédiés). Des initiatives propres aux composantes ont portées sur des nouveaux environnements de travail (ex. FabLab, Living Lab) ou d'autres innovations pédagogiques tenant aux modalités d'enseignement qui concourent à d'autres nouvelles expériences de formation au profit d'un public diversifié.	L'aménagement des BU de manière générale (notamment à l'INSPE), avec entre autres les espaces de sieste. L'espace Solidarité Étudiante et le réaménagement de cet espace depuis 2017. L'agrandissement de la Maison des Étudiants au Tampon en 2018. Un Bâtiment dédié à la Vie Étudiante à Terre-Sainte. La réhabilitation du terrain sportif de l'INSPE.
	Favoriser l'accès à la culture des étudiants *Mesure n°28 du PNVE*	Le service universitaire art et culture (SUAC) s'est engagé sur une politique de service incitative pour la découverte et la fréquentation des lieux de représentation mais elle n'est pas encore assortie d'un programme de fidélisation (« pass'culture »).	Le SUAC offre de manière récurrente des places aux étudiants pour accéder à différents spectacles et autres évènements culturels. Le SUAC permet aux étudiants d'accéder à des contenus et cours en ligne en lien avec le champ de la culture. Grâce à la dynamique de synergie associative soutenue par la DVEC, beaucoup de concerts gratuits ont pu être organisés sur les campus avec des artistes locaux.
	Développer la gestion de services et d'équipements dédiés à la vie étudiante par les étudiants *Mesure n°29 du PNVE*	*Sans objet*	La mise en place des Maisons d'Étudiants et des responsables de ces Maisons. La Structure Solidarité Étudiante (Trois activités : L'épicerie solidaire gérée par les étudiants / K'ART D'HEURE GOURMAND / le jardin partagé).
	Développer de nouveaux cadres de consultation des étudiants sur la politique d'établissement en matière de vie étudiante *Mesure n°30 du PNVE*	La participation des étudiant-e-s à la gouvernance a été renforcée par la consultation régulière du bureau de la vie étudiante sur les sujets examinés par les instances universitaires, mais un schéma directeur de la vie étudiante reste à élaborer.	Forte implication des représentants élus étudiants dans les instances. Le rapport de l'HCERES (2018) mentionne que l'Université de La Réunion est une très bonne élève en matière d'intégration des étudiants à la Gouvernance. Les statuts de la DVEC mentionnent la mise en place d'un conseil de la vie étudiante dans lequel tous les élus étudiants sont présents pour déterminer la politique de service en matière de vie étudiante.

les es ue)	Objectif de la mesure et Numérotation dans le PNVE	Éléments de mise en œuvre – Point d'étape en Novembre 2017	Éléments de mise en œuvre – Point d'étape en Janvier 2023
	Valoriser et reconnaître dans les formations l'engagement étudiant et la pratique d'activités sportives, artistiques ou culturelles *Mesure n°31 du PNVE*	Le règlement général des études (CFVU du 7.11.2017) régit la validation et la valorisation des compétences, connaissances et aptitudes acquises par l'étudiant-e dans sa formation au titre de l'engagement étudiant. La valorisation et la reconnaissance de la pratique d'activités sportives, artistiques ou culturelles est encore limitée à des unités d'enseignement libres mais une démarche a été engagée pour intégrer ces activités comme autres modalités d'acquisition des compétences visées par le diplôme, sur la base des référentiels nationaux (ex. référentiel national de compétences des mentions de licence).	La mise en place de l'UEO « Engagement étudiant », portée par la DVEC, qui permet aux étudiants engagés au titre du décret de 2017 de valoriser leurs compétences. Il y a aussi d'autres UEO qui concernent la pratique artistique, sportive, et culturelles. Ces UEO sont dans les maquettes et les MCCs de nos formations (ce qui n'est pas toujours le cas au niveau national).
	Faciliter les parcours, la reconnaissance et la protection des étudiants qui s'engagent *Mesure n°32 du PNVE*	La reconnaissance de l'engagement étudiant au titre des activités bénévoles ou professionnelles est proposée dans le règlement général des études (CFVU du 7.11.2017), applicable à toutes les formations, et avec les dispositions qui facilitent cet engagement (aménagement d'études).	La circulaire Engagement Étudiant de 2022 préconise d'alléger la procédure de validation et on est dans ce cadre (une réunion récente a été faite pour alléger le processus de validation). Le droit à l'anonymat des copies quand un étudiant compose à un examen.
	Développer le service civique dans l'enseignement supérieur *Mesure n°33 du PNVE*	L'Université de La Réunion est agréée comme organisme d'accueil des volontaires du service civique depuis 2014 sur des missions qui ont été définies et la valorisation des encadrants (12 HETD par volontaire) ; le nombre de contrat est depuis en augmentation (33 pour l'année 2017-2018) pour des volontaires répartis dans différentes structures (composantes, services…). La reconnaissance de l'engagement de service civique au titre de la formation suivi par le volontaire est proposée dans le règlement général des études (CFVU du 7.11.2017) avec les dispositions qui facilitent cet engagement (aménagement d'études).	Le nombre actuel de services civiques à l'UR est de 47. En termes d'évolution du nombre de services civiques de 2018 à 2022 : 32 services civiques en 2018 ; 46 services civiques en 2019 ; 40 services civiques en 2020 ; 57 services civiques en 2021. Concernant les trajectoires et insertions professionnelles « post-service civique », certains jeunes ont été embauchés à l'UR en CDD (DirCom ; SEMH ; DEPF) ou par d'autres organismes publics (Finances Publiques ; CAF).
	Sécuriser et faciliter la mise en œuvre d'une année de césure dans les parcours étudiants *Mesure n°34 du PNVE*	Un règlement propre à la césure avait été adopté en mars 2016 avec l'examen des candidatures par une commission ad hoc qui n'a pas été créée. Les dispositions relatives à la césure sont proposées dans un règlement général des études (CFVU du 7.11.2017), dans le cadre du projet personnel et professionnel de l'étudiant-e suivi par le responsable de sa formation et le directeur de la composante.	Il est possible de demander une année de césure sur Parcoursup.
	Simplifier les démarches de demande de subvention pour les porteurs de projets étudiants *Mesure n°35 du PNVE*	Le règlement adopté par délibération du 13.2.2017 du conseil d'administration de l'Université de La Réunion organise désormais l'appel à projet avec un cadre plus précis et une procédure simplifiée par un formulaire cadre de réponse et la dispense des porteurs de projet d'une audition devant la commission ad hoc au regard des contraintes que leur imposait cette audition (préparation et présence à une séance tenue sur leurs horaires d'études).	Un projet de mise en conformité avec la circulaire Engagement de 2022 est actuellement en cours de réalisation.